

# INFORMATIONS OFFICIELLES

*Municipalité de Villars-le-Terroir*



**COMPLEXE COMMUNAL - AVANCEMENT DES TRAVAUX - PHOTOS DE M. GEHRI**

*Bulletin No 1*

*Avril 2018*

## LE CONSEIL COMMUNAL S'EST REUNI

Le Président actuel, Monsieur Steeve Devolz, vous relate la dernière séance du Conseil Communal de l'année écoulée, tenue en date du 11 décembre 2017.

Dans un premier temps, il tient à remercier encore une fois toutes les conseillères et conseillers pour le travail fourni tout au long de l'année 2017. Cette dernière a été riche en débats et la nouvelle année sera tout autant chargée au vu des nombreux dossiers en cours.

Concernant la séance en elle-même, elle avait pour point principal le Budget 2018. Celui-ci fut accepté à l'unanimité par les conseillers présents ce soir-là. Suite au rapport de la commission gestion-finances, positif par rapport au dit budget, il est à relever que cette dernière aurait aimé pouvoir ardemment discuter simultanément de la question des points d'impôts et du budget 2018, ceci afin de pouvoir apporter des propositions. Cette solution n'est pas compatible avec les délais imposés par le Canton pour le dépôt de l'arrêté d'imposition (fin octobre). En effet, à cette période, un certain nombre de chiffres nécessaires à l'élaboration du budget ne sont pas encore connus de la Municipalité.

Le conseil communal, par la voix de sa commission, espère ne pas avoir la mauvaise surprise d'une hausse massive d'impôt pour 2019 à la suite de la validation de ne pas augmenter les points d'impôts 2018, cumulée à des budgets négatifs pour les années 2017 et 2018.

A noter qu'au chapitre des communications de notre Municipalité, il a été mentionné que nous sommes en zone rouge au niveau des constructions suite à la fameuse LAT. La Municipalité a décidé, sur conseil de spécialistes de créer une zone réservée sur la commune (voir annonce ci-contre parue dans la FAO du 13.02.2018). Le terme zone réservée

signifie que durant une période de 2 à 5 ans maximum une grande partie des constructions sera bloquée. Il n'y aura par contre aucun problème quant aux réparations, entretien ou



rénovation de bâtiments existants. Il n'y aura donc aucune nouvelle construction durant ce laps de temps nécessaire à la mise sur pied d'un nouveau PGA (plan général d'affectation).

Au chapitre des communications, la Municipalité a aussi répondu en partie à la motion et au postulat déposés au conseil en 2017 concernant les éoliennes qui demandaient de stopper tout développement des énergies éoliennes sur notre commune. Elle répond donc que comme un PGA sera prochainement mis sur pied, elle s'engage à ce que l'objet

### LE CONSEIL COMMUNAL S'EST REUNI, suite....

de cette motion soit mentionné dans un des articles de ce futur document, moyennant une réserve, à savoir que c'est le droit supérieur Cantonal, qui devra de toute manière être respecté à savoir l'approbation du Plan Directeur Cantonal. Un référendum populaire pourrait être lancé à ce moment-là afin d'obtenir le dernier mot si le Plan Directeur Cantonal ne tenait pas compte de cette motion.

Comme dernière communication, il est mentionné que des barrières de chantier seront posées pour clôturer définitivement la décharge de Manens comme vous avez pu le lire dans le bulletin n°36 de 2017.

La séance terminée, l'ensemble de l'assemblée s'est retrouvé pour une agape afin de clôturer cette riche année 2017.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 19 mars 2018 à 20 h 00, avec pour objet, 2 préavis pour l'octroi d'un crédit pour l'aménagement piétonnier et les arrêts de bus de notre village ainsi que pour l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du nouveau PGA comme mentionné plus haut. ■

Steeve Devolz

### VOTRE AGENDA

#### Prochaines séances du Conseil communal

18 juin 2018 à 20h00  
29 octobre 2018 à 20h00  
10 décembre 2018 à 20h00

Les séances se déroulent au complexe communal et sont ouvertes au public.

#### Course des Dames

La traditionnelle excursion des dames de Villars-le-Terroir et de leurs amies se déroulera le

Samedi 26 mai 2018

Rendez-vous à 7h30 sur le parking de la grande salle

*Un tout-ménage vous parviendra, vous dévoilant quelques détails, ainsi que les modalités d'inscription.*



*La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour  
1168 habitants*

### 31ÈME RENCONTRE CHORALE



La Chorale Ste-Cécile de Villars-le-Terroir organise la 31e Rencontre des Chorales du décanat St-Claude accompagnées de la Cécilienne d'Yverdon-les-Bains.

Au programme

#### Vendredi 4 mai 2018, à 20h00

Concert intersociété, à l'église, (entrée gratuite, collecte à la sortie), suivi d'un repas à la grande salle (pâtes avec trio de sauces, 20.-/personne, inscription d'ici au 29 avril)

#### Dimanche 6 mai 2018, à 10h00

Messe solennelle, à l'église, suivie d'un apéritif offert par la Municipalité

Les organisateurs cherchent encore quelques bras forts pour préparer et ranger la grande salle.

Inscription (aide et/ou repas) : 021/881.39.20 ou 021/881.38.68, christine.bavaud@bluewin.ch

### REFUGE COMMUNAL



La Municipalité recherche, de suite ou à convenir,

**un ou une CONCIERGE**

**pour le refuge de Villars-le-Terroir.**

Pour tout renseignement, s'adresser à l'Administration communale, au 021 881 28 25. Délai fixé au 10 mai.

Votre offre écrite doit être adressée à l'Administration Communale, rue du Midi 10, 1040 Villars-le-Terroir ou par courriel à [greffe@villars-le-terroir.ch](mailto:greffe@villars-le-terroir.ch). ■

### EGLISE

La Municipalité recherche, de suite ou à convenir,

**un ou une AIDE-CONCIERGE**

**pour l'église de Villars-le-Terroir.**

Pour tout renseignement, s'adresser à l'Administration communale, au 021 881 28 25. Délai fixé au 10 mai.

Votre offre écrite doit être adressée à l'Administration Communale, rue du Midi 10, 1040 Villars-le-Terroir ou par courriel à [greffe@villars-le-terroir.ch](mailto:greffe@villars-le-terroir.ch). ■

MURS, CLÔTURES, PLANTATIONS AUX ABORDS DES CARREFOUR

L'application du régime de priorité de droite selon la loi sur la circulation routière (LCR) implique que les conducteurs de véhicules sont en mesure d'adapter leur vitesse à l'approche du carrefour, de manière à pouvoir s'arrêter, si nécessaire, avant le point de croisement.

Qu'il soit situé sur le domaine public ou un terrain privé muni d'une servitude, un carrefour avec priorité de droite doit donc être facilement identifiable et perceptible.

Le schéma ci-dessous, correspondant à une limitation générale de vitesse de 50 km/h, doit être appliqué. **Aucun droit acquis n'est à prendre en considération.**

Pour assurer une visibilité adéquate, l'angle d'une parcelle adjacent à une intersection ne peut, en aucun cas, obstruer la visibilité. **Tout objet fixe, d'une hauteur supérieure à 60 cm est à proscrire.**



Les propriétaires concernés sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la loi sur les routes d'ici au **31.05.2018**. La municipalité est à disposition pour toute information complémentaire.

*Pour information : Extrait du Règlement d'application de la loi sur les routes*

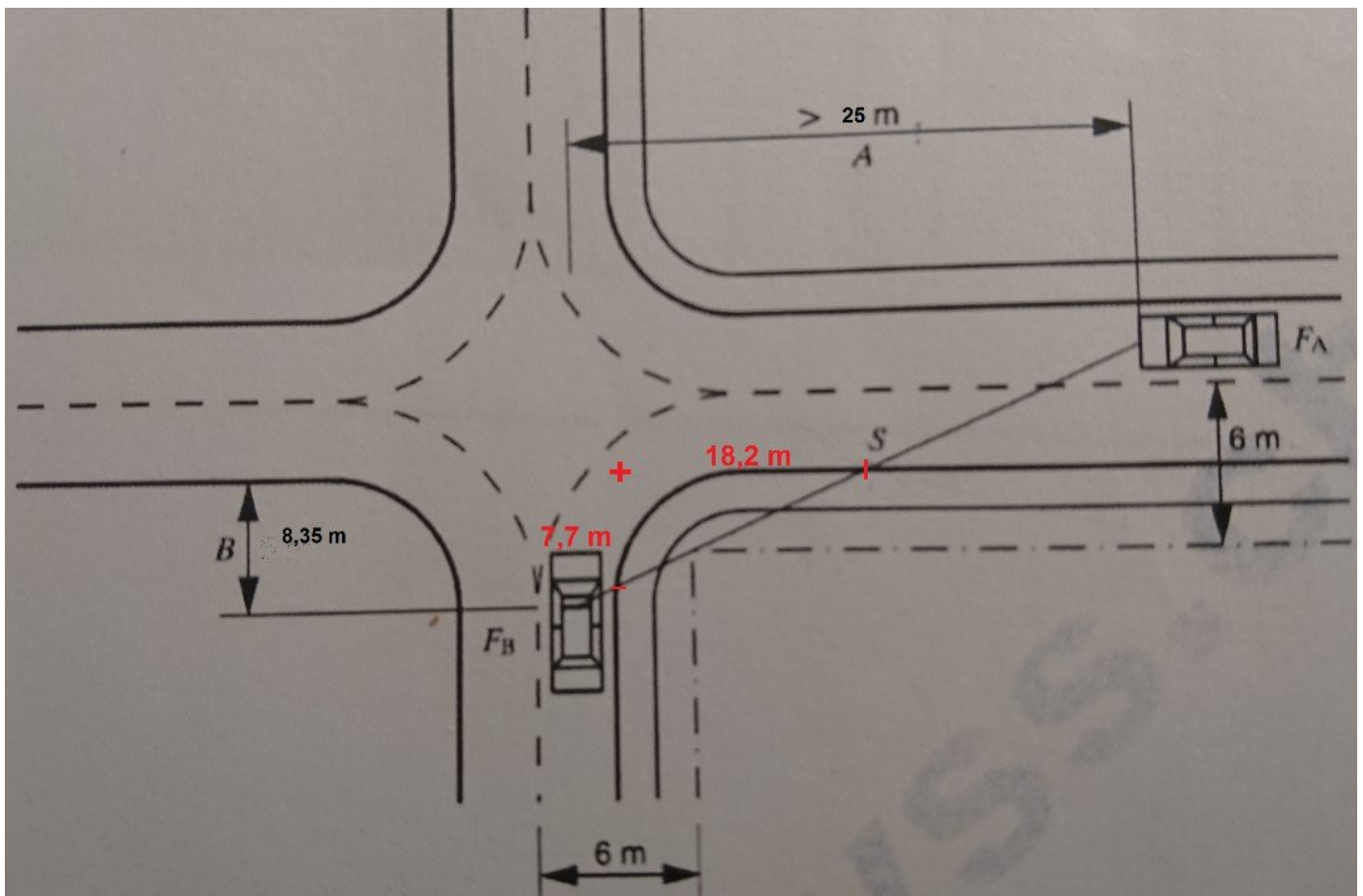
Art. 8

- 1 Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route.
- 2 Les hauteurs maxima admissibles, **mesurées depuis les bords de la chaussée**, sont les suivantes:
  - a. 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
  - b. 2 mètres dans les autres cas.
- 3 Cependant, lorsque les conditions de sécurité de la route risquent d'être affectées, le département ou la municipalité pour les routes relevant de leurs compétences respectives, peut prescrire un mode de clôture, des hauteurs et des distances différentes de celles indiquées ci-dessus.
- 4 il ne peut être établi en bordure des routes des clôtures en ronces artificielles ou présentant des parties acérées de nature à entraîner un danger pour les usagers de la route

Art. 15

- 1 Les riverains sont tenus au respect des obligations découlant du présent chapitre.
- 2 **Après sommation écrite ou en cas d'urgence, le voyer ou la municipalité peut faire exécuter d'office, aux frais des intéressés, les travaux nécessaires pour rétablir la sécurité ou la conformité des aménagements aux abords des routes.**■

La Municipalité



JARDIN D'ENFANTS CRIC-CRAC



Après une quinzaine d'années passées au cœur du village, le jardin d'enfants Cric-Crac aura le plaisir d'accueillir vos enfants dans de nouveaux locaux situés à côté du collège, dès la rentrée de septembre.

Dans cet espace dédié à la socialisation et à la découverte, les tout-petits (dès 30 mois) ont l'occasion de vivre des aventures variées et adaptées à leurs possibilités. Une grande

place est laissée aux activités créatives et au jeu. Les sorties en plein-air seront également au programme.

Cric-Crac accueille volontiers les élèves de 1P le mercredi matin.

**15 places sont à disposition du lundi au vendredi.**

Pour rendre service au plus grand nombre, des horaires prolongés « à la carte » vous sont proposés :

**Arrivée :** entre 7h15 et 7h30 (petit-déjeuner offert), ou entre 8h15 et 9h00

**Départ :** entre 11h00 et 11h15, ou entre 12h00 et 12h15

Les conditions, horaires et, tarifs ainsi que le formulaire d'inscription se trouvent sur le site [www.cric-crac.ch](http://www.cric-crac.ch).

Vous pouvez contacter Sibylle Progin au 079.755.18.20 ou écrire à [sibylle@cric-crac.ch](mailto:sibylle@cric-crac.ch) pour plus de renseignements. ■

PASSEPORT VACANCES



**Deux passeports ? Des activités pour tous les goûts de 9 à 15 ans!**

**Passeport Traditionnel - coût Fr. 45.00**

Il est ouvert aux jeunes de 9 à 15 ans et offre l'accès à près de 300 activités dans différents domaines (nature et découverte, culture et jeux, création et cuisine, sport et mouvement). L'inscription est obligatoire. De plus, le Passeport Vacances propose d'autres avantages :

- la possibilité d'accéder gratuitement aux musées et piscines de la région,
- il fait office de titre de transport sur une partie du réseau Mobilis afin de se rendre aux activités
- il permet à son titulaire d'assister à 3 séances de cinéma de son choix
- depuis 2013, il permet également d'accéder gratuitement aux activités de Lausanne-sur-mer et de découvrir plusieurs activités nautiques.

**Passeport « farniente » - coût Fr. 25.00**

Il est destiné aux jeunes de 13 à 15 ans uniquement et propose une formule allégée, sans les activités sur inscriptions.

**La vente des passeports se fera auprès de l'Administration communale du 14 mai au 31 mai 2018.**

Nous vous invitons également à visiter le site internet [www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch).

La Commune, dans le cadre de son partenariat avec Passeport-vacances de la région lausannoise est toujours à la recherche de personnes désireuses de faire découvrir aux enfants de nouveaux horizons (sport, métier, bricolage, cuisine, hobby, etc.). Vos propositions seront toutes bienvenues. Adressez-les à l'Administration communale qui vous fournira volontiers toutes informations complémentaires. ■

*Pour être informé en continu, rendez-vous sur*

[www.villars-le-terroir.ch](http://www.villars-le-terroir.ch)



## VisàVi

Bien vivre ensemble à Villars-le-Terroir

L'association VisàVi a tenu en date du 6 février 2018 son assemblée générale bouclant ainsi sa presque première année d'activité (avril à décembre 2017).

Devant une trentaine de personnes devenues membres officiels à cette occasion, le comité a tiré un bilan positif de cet exercice et a notamment commenté les huit manifestations organisées durant la période : conférence sur les énergies renouvelables (juin) ; dégustation de glaces, journée de foot et initiation au jeu du palet (juillet) ; soirée pizzas (août) ; exposition de photographies et vide-grenier (septembre) ; Fenêtre de l'Avent (décembre).



Motivée à continuer sur cette lancée, VisàVi a présenté également ses idées d'événements et de collaboration avec les sociétés locales pour 2018, avec dans l'immédiat pour les mois d'avril et de mai.

### 4 et 6 mai 2018 : Fête de Chant

Nous invitons nos membres, ainsi que toute personne motivée, à venir partager un moment convivial en donnant un coup de main lors de cet événement.

*Pour plus d'information, voir en page 2*



### CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Fête Katia
- Bezençon Charline
- Gunstone Thomas
- Piguët Giulyan
- Parot-Lagarenne Rafael
- Piccolo Adam
- Coudray Lilya

et de féliciter les heureux parents. ■

### 10 juin 2018 : A Villars, tous voisins !

Et si on se retrouvait tous autour d'un sympathique repas canadien pour la Fête des Voisins ? Rendez-vous le dimanche 10 juin à midi sur la place de l'Eglise pour un moment de partage dans la bonne humeur.

*Pour plus d'information et pour donner un coup de main, contactez Clotilde Sirodot au 078/850.81.33.*

D'autres organisations, notamment un vide-greniers en septembre, seront à nouveau mises sur pied et feront l'objet de futures annonces par le biais de notre site internet et le panneau d'affichage à la déchetterie.

L'association VisàVi se réjouit de continuer à être un lien actif entre sociétés locales, un espace de dialogue entre habitants ou encore une plateforme d'information sur des thématiques variées. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez une idée à lancer et/ou à devenir membre, sans aucun engagement, pour soutenir cette belle dynamique villageoise ! ■

Le comité de VisàVi

### BAB EL RAID - EDITION 2019 - COUSINS DU DÉSERT

Le Bab el raid est un raid automobile humanitaire à bord de Renault 4L principalement. Pour la 20ème édition, ce n'est pas moins de 1500 binômes qui parcourront environ 11'000 km à travers la France, l'Espagne et le Maroc, en 10 jours, avec en ligne de mire l'arrivée à Marrakech. Chaque équipage aura au minimum 50 kg de fourniture scolaire dans leur bagage. 15'000 enfants ont déjà pu être scolarisés et 1'200 palmiers plantés grâce à ce raid.

Pour 2019, deux Villardiers, MM. Thierry Caillet et Nicolas Pittet, accompagnés de leur binôme MM. Jean-Claude Gavillet et Valentin Guillet, seront de la partie. ■



Prix : CHF 60.- / Enfants jusqu'à 12 ans : CHF 1.- par année d'âge

## Concours de mots-croisés «Le printemps en forêt»



Pour fêter le printemps, les propriétaires et les professionnels forestiers vous proposent un concours de mots-croisés sur le thème de la forêt, un espace libre d'accès qui impose le respect.

Délai de participation (cachet de la poste ou date d'envoi): le 31 mai 2018

Envoyez l'expression mystère par courrier à:

Barbara Studer, Rosenweg 14, 4501 Soleure, ou par courriel à: info@foret.ch

Les prix suivants récompenseront les gagnants, après tirage au sort:

**1<sup>er</sup> prix:** 500 francs en chèques Reka

**2<sup>e</sup> prix:** 100 francs en bon d'achat auprès de ForêtShop

**3<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> prix:** un couteau de poche Victorinox «Forester», d'une valeur de 44 francs chacun

**6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix:** un livre «Guide des curieux en forêt», d'une valeur de 32 francs chacun



La forêt, un espace de

**HORIZONTALEMENT :** 1. Pour assurer la ... des forêts suisses, on n'y récolte pas plus de bois que le volume qui y croît. Au-delà des barrages et signaux «Coupes de bois», vous mettez votre vie en .... Petite reine des bois. 2. Descendu bien loin d'ici. Le meilleur moment pour profiter des forêts. Son homme est quelconque. Se dresse sur des têtes blondes. 3. Débarrassé de tout soupçon. Figure dans les cartes. Toutes les forêts ont un propriétaire et nous sommes leurs .... La forêt est un univers où règnent le ... et la tranquillité. 4. Mesure de surface forestière. Casse la croûte au jardin. Une petite sortie dans la forêt. Il est sage d'en parler. 5. Rendent tout possible. Plus nombreuses dans le pavé. Grande menace sur nos forêts. Garçons d'écurie. 6. Vieille chaussure à traîner. Instrument à cordes. 7. Pose problème à plus d'un étudiant. Carte d'avenir. À moi ! 8. Il suffit d'une tasse pour la boire. Annonce le renouveau. Salles de spectacle. 9. Sou de Bruxelles. Bouchée de poisson. La loi suisse le dit: les forêts sont ... d'accès. Un coup en l'air. 10. On apprécie la forêt pour le bon ... qu'on y respire. Si le chien y est attaché, il sera le bienvenu en forêt. Massif des Alpes suisses. En été, la moitié de la population va au moins un ... par semaine en forêt. 11. Soutenu par une perche. Au premier degré, ils sont germinaux. Une des stars de la musique pop anglo-saxonne.

**VERTICALEMENT :** A. Invitation lancée par la forêt. B. Solo chanté à l'opéra. Pris au piège. C. Bette comme chou. Il mange comme un cochon. D. Se fait mousser dans les pubs. Vieux dieu des forêts. Rougit facilement si elle est blanche. E. Descendu tout d'un coup. Se montre utile lors d'une randonnée forestière. Ruissellet. F. La forêt héberge plus de 40% des plantes et des animaux .... G. Moyen de transport dans certaines forêts. Bien mal parti, dans le fond. H. Son livre contient des écrits pieux. Propre à lui. I. Se plante avant de faire son trou. Là est la difficulté. J. Terme de liaison. Préfixe égalitaire. K. Nous met en garde. Gardé en mémoire. L. Article. M. Expression de toute beauté. N. Sans effets, sauf sur son entourage. Tronc. Applaudissements rythmés. O. Appoint à la parole. Boulettes des îles. P. Un homme de classe. Q. Témoin de règlement de compte. Rendent l'atmosphère électrique. R. Entretien léger. Ils sont organisés par le CIO. S. Haut en bassesse. Année-lumière. Début de flirt. T. Il permet l'accès au réseau. Il met fin au célibat. U. La forêt couvre environ le .... de la Suisse. Un sujet dans nos forêts.